

1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Action sociale

1.2 Titre complet :

Les services de proximité

2. Identification des intervenants

2.1 Initiateur de la proposition :

L'ASBL CAIAC, la Commune d'Assesse, la Commune de Gesves, l'échevinat des affaires sociales à Ohey, le GAL

2.2 Bénéficiaire de la subvention :

Le GAL Pays des tiges et chavées

2.3 Opérateur de terrain :

Le Gal Pays des tiges et chavées

2.4 Les partenaires privés et publics du Gal

l'ASBL CAIAC (Centre d'Accueil, d'Information, d'Animation et de Coordination).

Adresse : 15, rue Jaumain 5330 Assesse

Tél : 083/ 656 336

Fax : 083/ 656 256

e-mail : caiac@swing.be

site Internet : www.caiac.be (en construction)

N° de compte bancaire : 068-2232481-53

Des collaborations sont envisagées avec différents partenaires privés, dont les clubs de 3X20, ou publics, dont les CPAS, en fonction des services de proximité qu'il est prévu de mettre en place.

2.5 Autorité responsable :

La DGO5, ex-Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé (DGASS)

Personne de contact : M. Guy Flahaux

3. Contenu de la proposition

3.1 Description du projet

Le projet présenté par l'asbl CAIAC vise à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire, en particulier celle des retraités, et à recréer entre les habitants des liens sociaux basés sur la solidarité. Il recouvre un des six secteurs identifiés comme prioritaires pour le territoire du GAL Pays des tiges et chavées, à savoir celui des services de proximité et de l'économie sociale (voir chapitre 5 du PDS).

Sur le territoire, les bénévoles des associations, les prestataires de services, les représentants du monde médical et paramédical, les services d'aides familiales, les travailleurs sociaux et les représentants du monde politique rencontrent régulièrement des habitants qui déplorent l'absence de services de proximité. Cette situation est parfois très mal vécue par une part non négligeable des habitants, souvent les plus fragiles du point de vue économique.

Plusieurs facteurs l'expliquent :

- les particularités du lieu de vie rural (dispersion du réseau d'habitat, transports en commun insuffisants, voire inexistant, éloignement géographique par rapport aux services généralement installés au centre des villages) ;
- les profondes mutations subies par le monde rural (fermeture des petits commerces et des petites écoles, transformations de hameaux et villages en villages-dortoirs, disparition de pratiques qui rythmaient autrefois la vie sociale, apparition de nouvelles formes de socialisation, cohabitation parfois difficile entre agriculteurs et le reste de la population, hausse du foncier) ;
- les bouleversements que connaissent les familles et que les conditions de vie à la campagne rendent encore plus difficiles (divorces, multiplication des familles monoparentales, travail des deux parents, allongement de la durée de vie, coexistence de quatre générations au sein d'une même famille).

Les habitants concernés estiment qu'il n'existe pas de solution à leur problème,

- soit parce qu'effectivement, il n'existe aucun service organisé susceptible d'y apporter une réponse ;
- soit parce que des services existent mais qu'ils sont méconnus ou mal connus de la population ;
- soit parce que les habitants éprouvent des difficultés à y accéder (problèmes de mobilité, par exemple) ;
- soit parce que la solution passe par la mise en relation, voire la coordination de différents services existants et qu'en l'occurrence, cette coordination fait défaut.

Le partenaire privilégié mais non exclusif du Gal, l'asbl CAIAC, a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et de recréer entre eux des liens sociaux basés sur la solidarité afin de permettre aux publics qu'elle considère comme fragilisés de continuer à vivre dans leur maison ou dans leur village.

Le projet vise donc :

- à identifier les besoins en services de proximité que la population ressent comme insatisfaits ;
- à mieux informer et à réorienter la population vers les services de proximité existants et qui sont en mesure de répondre à ces besoins ;
- à assurer la coordination éventuellement nécessaire pour que les services existants puissent répondre aux demandes des habitants ;
- à mettre en place, seule ou dans le cadre de partenariats, les services de proximité qui font défaut ;
- à s'ouvrir à des personnes représentant les associations, services et communes de Gesves et d'Ohey et désireuses de faire partie de l'Asbl et de s'impliquer dans la gestion du projet.

Le projet de services de proximité déposé dans le cadre de LEADER cherche à :

- étendre les missions que CAIAC s'est fixée à l'ensemble du territoire ;
- faire participer les habitants de l'entité d'Ohey aux services qu'elle a créés dans le cadre de Leader+ ;
- mettre en place de nouveaux services et plus particulièrement l'accueil communautaire des personnes âgées ;
- chercher des formules innovantes qui devraient lui permettre de rendre les projets les plus autoportants possible.

Dans le cadre de la programmation Leader +, en quatre ans, l'asbl a mené avec succès plusieurs projets correspondant à son objet social :

- elle a élaboré un guide social, version papier, distribué à tous les habitants des deux entités sous forme de toute-boîte et dont la seconde édition est parue en janvier 2008 ;
- elle a réalisé une enquête sur les problèmes de mobilité via un toute-boîte adressé à tous les habitants du territoire ;
- elle a prouvé que la formule du bus local ne permettait pas de résoudre les problèmes de mobilité de la population;
- elle a créé un service de transport bénévole pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ;
- elle a mis sur pied un projet intergénérationnel en terme d'échanges de savoirs ;
- elle a soutenu la création d'un SEL (Système d'Echange Local) dans les communes d'Assesse, Gesves et Ohey ;
- elle a réalisé une enquête auprès des personnes de plus de 65 ans pour connaître leurs besoins réels en matière de services de proximité ;
- elle a créé un site internet pour présenter les missions de l'asbl et les services de proximité qu'elle propose, pour diffuser le guide social sur la toile et mettre en relation l'offre et la demande dans le cadre du service de covoiturage.

Tous ces projets ont permis de dégager de nouvelles pistes de travail.

Le projet de services de proximité proposé dans cette programmation LEADER concerne les axes suivants :

Axe 1 : Aide communautaire pour personnes âgées (coordination, animation);

Axe 2 : Projets autoportants

Axe 3 : Services de proximité (coordination, animation)

Axe 4 : Guide social (accueil information)

Axe 5 : Points relais et points multiservices (coordination, animation)

Axe 1 : Accueil communautaire pour personnes âgées (coordination, animation)

Sur base des résultats de l'enquête menée en 2007 pour connaître les besoins réels des personnes de plus de 65 ans, il s'agit de mettre en place un accueil communautaire.

L'accueil communautaire consiste :

- à accueillir des personnes âgées une ou plusieurs journées par semaine dans un local adapté à ce public spécifique ;
- à leur proposer des activités et animations valorisantes ;
- à les réunir autour d'une activité conviviale aussi importante qu'un repas préparé et pris ensemble ;
- à assurer l'encadrement de ces personnes par un personnel qualifié tel que les aides familiales.

Ce projet a pour objectif :

- d'accroître l'attractivité du territoire pour les retraités conformément aux objectifs liés au développement de l'économie résidentielle
- de lutter contre l'isolement social et de rompre la solitude des personnes âgées ;
- de soutenir leurs aidants proches ;
- de faire reconnaître officiellement l'accueil communautaire comme un maillon indispensable entre le maintien des personnes âgées à domicile et le choix d'une vie en maison de retraite ;
- de mettre en place et coordonner un partenariat entre les différents services et pouvoirs locaux (CPAS, services d'aide à domicile, ACRF, Croix-Rouge, associations de 3X20, maisons de repos, secteur médical et paramédical) dans le but de pérenniser l'accueil communautaire sur le territoire.

En début de projet, les personnes âgées (vingt au maximum) seront accueillies un jour par semaine, puis, en fonction de la demande, trois jours par semaine, à raison d'un jour par entité.

L'animation sera assurée par une aide familiale de l'Asbl ADMR, Antenne d'Annevoie, à raison de 24h par semaine pendant un an ou de 12h par semaine pendant deux ans (voire une autre répartition horaire en fonction de l'ampleur du projet).

L'activité pourrait prendre place dans les locaux de l'ACRF, qui héberge à Assesse l'Asbl CAIAC.

Simultanément, l'Asbl travaillera à mettre sur pied des partenariats permettant d'organiser le plus rapidement possible un accueil communautaire dans chacune des entités du territoire. Dans ce cadre, il est indispensable de prévoir des aménagements et du mobilier pour adapter les lieux à ce public spécifique.

Axe 2 : Projets autoportants

En faisant appel le cas échéant à l'avis de spécialistes, l'Asbl examinera toutes les formules possibles et légales, de la plus traditionnelle à la plus innovante, pour rendre les projets les plus autoportants possible.

La participation financière demandée aux bénéficiaires devra se rapprocher du prix coûtant du service.

Néanmoins, l'Asbl veillera à maintenir des tarifs accessibles pour les services proposés aux publics-cibles définis comme fragilisés, notamment en envisageant des pistes telles que la solidarité mutuelle des bénéficiaires, un système de cotisations à l'Asbl, la participation financière des bénéficiaires calculée à partir des revenus, la recherche de sponsors ou de mécènes, la mise en place de partenariats, la création d'un fonds de solidarité ou encore la création d'une coopérative sociale.

Axe 3 : Services de proximité (coordination, animation)

- Voiturage et covoiturage (coordination)

Il s'agit d'assurer le suivi dans la coordination des services mis sur pied lors de la précédente programmation, services qui visent à résoudre les problèmes de mobilité de la population, à savoir le service voiturage et le service de covoiturage. Il faudra également étendre ces services à l'entité d'Ohey.

- Ambassadeurs culturels (coordination, animation)

Il s'agira de lancer et développer un service d'"Ambassadeurs Culturels" en collaboration étroite avec l'asbl « Article 27 » dont l'objectif est de faciliter l'accès à la culture pour des publics fragilisés. Un tel service consiste à permettre au public fragilisé de bénéficier de tickets « Article 27 » et d'encadrer les bénévoles qui préparent des sorties culturelles et y accompagnent ces personnes.

- Ecrivains publics (coordination)

Il s'agit de mettre en place un service d'écrivain public et donc d'assurer une formation aux personnes intéressées par la mission d'écrivain public, de coordonner une équipe d'écrivains publics, de chercher un local à mettre à la disposition de celle-ci et de faire connaître le nouveau service au public. L'objectif est d'apporter une aide à toute personne qui rencontre un problème avec l'écrit et donc avec la rédaction ou la compréhension d'un texte quel qu'il soit

- Ecole de devoirs (coordination)

Après avoir mené une enquête auprès des écoles et des services concernés, enquête qui déterminera s'il existe un besoin réel dans ce domaine, il s'agira de chercher et de mettre autour de la table les partenaires potentiels pour la création éventuelle d'une école de devoirs.

- Services d'aide (information, coordination)

Pour répondre à des demandes en matière de services d'aide, l'Asbl veillera à informer le public sur les services existants (aides familiales, gardes à domicile, ouvriers polyvalents, aides ménagères titres-services, services des ALE, ...) et à favoriser le recours à ces services. Pour répondre à des besoins spécifiques non rencontrés par les services d'aide existants, elle pourrait mettre en place un réseau de bénévoles choisis en fonction de leurs compétences.

Axe 4 : Guide social (accueil, information)

L'animatrice renseigne le public sur les services existants sur le territoire, dont ceux mis en place par Caiac. Elle a également pour mission d'aider les personnes qui la sollicitent par téléphone, par courrier ou lors d'un entretien, en les orientant vers le service susceptible d'apporter une réponse appropriée à leur problème.

Dans le cadre de Leader+, un guide social a été édité en version papier pour les communes d'Assesse et de Gesves. Lors de la prochaine programmation, l'Asbl collectera les informations relatives aux domaines social et associatif de la commune d'Ohey et assurera la mise à jour des données concernant l'entièreté du territoire. Cette mise à jour sera accessible au public via le site internet récemment créé. Elle permettra également à l'animatrice de renseigner les personnes n'ayant pas accès à l'internet.

Axe 5 : Points-relais et Points-multiservices (coordination, animation)

1. Points-relais (animation)

L'objectif est de favoriser la vie sociale dans les villages et de rompre l'isolement des personnes durant la journée, en relançant des activités en semaine et en journée, et ce, particulièrement dans les villages et hameaux où toute activité telle que commerces, services et écoles ont disparu.

Dans un premier temps, il est prévu de favoriser la création de « Points-relais », à savoir des lieux où, dans le cadre d'une charte ou convention, des particuliers accueilleraient régulièrement l'activité de commerçants, de services ou de professions libérales (coiffeuse, pédicure, prof de gym ou de yoga...), dans l'hypothèse où les informations recueillies au préalable montrent que cela s'avère opportun.

2. Points-multiservices (coordination)

Les résultats tirés de l'expérience des Points-relais devraient permettre de prouver la nécessité de créer dans certains villages des structures plus importantes tels que des Points-multiservices permanents et surtout d'identifier et de soutenir dans ces villages, les personnes susceptibles de porter ensemble un tel projet dans l'espoir de le voir éventuellement déboucher sur un emploi à temps partiel ou à temps plein.

3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Ce projet est conforme aux objectifs poursuivis dans l'axe 6 de son appel à projets, à savoir :

- 1) accroître l'autonomie des publics plus vulnérables du territoire (dont les aînés, les jeunes, familles mono-parentales, ...),
- 2) tendre vers l'auto-portance économique, en étudiant des formules inédites de financement de ce secteur a priori non rentable, notamment en visant à mobiliser l'épargne locale de la population qui serait invitée à soutenir des projets sociaux du territoire qu'ils ont choisi d'habiter

Les services mis en place s'adressent à l'ensemble de la population du territoire.

Toutefois, le projet accorde la priorité aux publics considérés comme fragilisés, c'est-à-dire :

- les personnes à faibles revenus, telles que les pensionnés, les familles monoparentales, les familles nombreuses, les ménages ne pouvant compter que sur un seul revenu, les personnes aidées par les CPAS ;
- les personnes isolées ou souffrant de solitude ;
- les personnes ayant des problèmes de mobilité ;
- les femmes jeunes et moins jeunes qui assument de plus en plus souvent le rôle de chef de ménage ;
- les femmes de plus de 70 ans qui appartiennent à une génération qui bien souvent restait au foyer et ne conduisait pas ;
- les personnes du 3e, voire du 4e âge qui vont constituer une part toujours plus importante de la population et leurs aidants proches.

Ainsi, le projet bénéficie à l'ensemble des 17374 habitants actuels du territoire, parmi lesquels on compte :

- 1442 personnes isolées¹
- 1126 déclarations renseignant des revenus inférieurs ou égaux à 10 000 €/an
- 2226 personnes de + de 65 ans (13 % de la population)
- 966 familles monoparentales²

Ce nouveau projet dédié aux services de proximité en zone rurale périurbaine

- 1) est innovant :
 - l'accueil communautaire se développe en région wallonne, mais il n'existe pas à l'échelon local ;
 - les projets qui ciblent les publics définis par l'Asbl comme fragilisés dépendent en général presque totalement de subsides : toute formule mise au point pour rendre les actions menées dans le cadre du projet les plus autoportantes possible ne pourra être qu'innovante ;

¹ Année 2004. Source : Union des Villes et Communes de Wallonie

² Au 1^{er} décembre 2001. Source : Institut National de Statistiques

- les services de proximité qu'il est prévu de mettre en place n'existent pas sur l'ensemble du territoire. Quand ils existent dans une des entités, c'est sous une forme embryonnaire et non-structurée. Dans tous les cas, ils gagneraient à profiter d'une action de coordination et d'un recours éventuel à de nouveaux partenariats ;
- à notre connaissance, la formule des Points-relais et des Points-multiservices n'existe nulle part en région wallonne ; elle n'existe pas sur le territoire.

2) est efficace et pérenne :

- le projet est efficace car il prévoit de valoriser les services existants, et donc de ne pas reproduire ce qui existe déjà ; il vise également à créer une synergie entre les partenaires éventuels ;
- il se veut pérenne puisqu'il cherche à rendre les projets les plus autoportants possible, notamment en mettant en place les conditions d'une participation financière des bénéficiaires et une mobilisation de l'épargne des ménages du territoire, qui ont pour un nombre grandissant d'entre eux des revenus moyens supérieurs à ceux de la Région wallonne.

3) contribue au développement de l'économie locale :

- par son action de coordination, le projet favorise le recours aux services existants (aides familiales, gardes à domicile, ouvriers polyvalents, aides ménagères titres-services, services des ALE) et de ce fait, peut contribuer à ce que ces services génèrent des emplois supplémentaires dans le secteur de l'économie sociale;
- il contribue à renforcer l'attractivité du territoire pour les aînés. Ce public est clairement identifié comme public cible dans la stratégie de développement de l'économie résidentielle ;
- le service voiturage favorise la fréquentation des commerces de proximité ;
- les Points-relais et les Points multiservices pourraient contribuer à relancer une activité économique dans les villages où elle a disparu ou à soutenir une activité économique existante mais qui pour survivre, doit prendre une nouvelle forme ou trouver une nouvelle orientation ;

4) est transférable :

- les publics-cibles du projet peuvent se trouver dans tout territoire rural européen ;
- les services et projets qu'il est prévu de développer ne nécessitent en général pas de moyens énormes, notamment en terme d'infrastructure ; ils reposent en fait sur la qualité du travail d'animation et de coordination, qui est primordiale.

Le projet LEADER permettra à terme d'avoir sur son territoire une ASBL spécialisée en services de proximité. Celle-ci aura eu le temps de se doter des moyens nécessaires, en particulier en personnel, pour pérenniser et rendre l'asbl autonome et autoportante dans ses actions, une fois la nécessité et l'efficacité des services de proximité reconnues.

3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

Critères de suivi :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
De réalisations	1. Création d'un accueil en journée pour personnes âgées	- 7 partenaires - 1 local par entité
	2. Projets autoportants	-12 réunions par an d'un groupe de travail pendant 2 ans - 1 spécialiste consulté
	3.1. Extension des services de voiturage et de covoiturage à Ohey	- 3 nouveaux chauffeurs bénévoles pour le service de voiturage - dépôt de 100 nouvelles offres et demandes pour le service de covoiturage
	3.2. Création et animation d'un groupe d'ambassadeurs culturels	- 1 convention signée avec l'Asbl Article 27 - 4 réunions du groupe par an
	3.3. Création d'un service d'écrivains publics	- organisation de 2 formations - 2 réunions de coordination par an
	3.4. Création d'une école de devoirs	- 1 enquête réalisée - 40 partenaires potentiels mis en relation
	3.5. Services d'aide	- 3 rencontres avec des demandeurs par an - 1 fichier de bénévoles
	4. Extension du guide social à la commune d'Ohey Mise à jour régulière de l'ensemble du guide social	- 50 interviews de représentants d'associations et services d'Ohey - 12 mises à jour par an des fiches sur internet - 1 vérification systématique de toutes les données tous les 2 ans
	5. Points-relais et Points-multiservices	- 2 réunions/village concerné/an - 60 prestataires de services contactés par entité
	De résultats	1. Création d'un accueil en journée pour personnes âgées
2. Projets autoportants		- 2 projets présentant un équilibre frais de fonctionnement – participation des bénéficiaires - 2 projets présentant un coût de fonctionnement nettement moindre que le coût prévu dans le budget

	3.1. Extension des services de voiturage et de covoiturage à Ohey	<ul style="list-style-type: none"> - 8 demandes de transport supplémentaires par mois pour le service de voiturage - 50 consultations des annonces supplémentaires par an pour le service de covoiturage
	3.2. Création et animation d'un groupe ambassadeur culturel	<ul style="list-style-type: none"> - 4 ambassadeurs culturels - 10 bénéficiaires dès 2009, entre 20 et 40 à partir de 2010 - 20 tickets Article 27 utilisés en 2009, 40 par an à partir de 2010 - 2 sorties minimum effectuées sans tickets (sur l'entité) par ambassadeur
	3.3. Création d'un service écrivain public	<ul style="list-style-type: none"> - 3 écrivains publics (1 par entité) - 30 bénéficiaires - 24 services rendus par an - 8 heures de permanence par mois par entité
	3.4. Création d'une école de devoirs	<ul style="list-style-type: none"> - 6 bénévoles (2 par entité) - 36 bénéficiaires - 1 permanence dans chaque entité - 4 heures de permanence par mois par entité
	3.5. Services d'aide	<ul style="list-style-type: none"> - 3 personnes par an réorientées vers les services adéquats - 5 interventions de bénévoles par an
	4. Extension du guide social à la commune d'Ohey Mise à jour régulière de l'ensemble du guide social	<ul style="list-style-type: none"> - 100 consultations par an de la base de données - 50 demandes de mise à jour de leurs données transmises par les services et associations par an - 100 demandes de renseignements par écrit ou par téléphone par an
	5. Points-relais et Points-multiservices	<ul style="list-style-type: none"> - 2 points relais par entité - 1 groupe de porteurs potentiels d'un projet de point-multiservices identifié par entité

3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Afin de réaliser ces divers objectifs, un budget de 186.000,00€ est nécessaire, réparti en

- frais de personnel : 124000,00€ (un temps plein pendant 3 ans déduction faite des points APE)
- frais de fonctionnement : 21000,00€
- frais d'animation : 41.000,00€

Par souci d'efficacité, le souhait du Gal est de valoriser l'expérience acquise par l'animatrice engagée sous Leader+. Compte tenu des contraintes budgétaires et des niveaux de salaire, le recours à un point APE cédé par la Commune d'Assesse au Gal est envisagé. Ceci permet une réduction des cotisations patronales évaluée à plus de 8500,00€ par an.

A défaut, le montage financier devra être revu en adaptant le niveau de salaire, la répartition entre frais de personnel et d'animations et/ou la durée du temps de travail et du projet.

3.5 Planning de réalisation

Le projet s'étend du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2015.

4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<i>Personnel</i>	55800	45	55800	45	12400	10	124000
<i>Fonctionnement</i>	9450	45	9450	45	2100	10	21000
<i>Animation</i>	18450	45	18450	45	4100	10	41000
Investissement				0		0	
Total	83700	45	83700	45	18600	10	186000

Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2009		2010		2011		Total	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
<i>Personnel</i>	18600	18600	18600	18600	18600	18600	55800	55800
<i>Fonctionnement</i>	3150	3150	3150	3150	3150	3150	9450	9450
<i>Animation</i>	4500	4500	8100	8100	5850	5850	18450	18450
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	26250	26250	29850	29850	27600	27600	83700	83700

5. Incidence du projet en matière d'environnement

Le service de voiturage et de covoiturage est susceptible d'avoir une incidence largement positive en matière d'environnement. Ceci n'est pas négligeable, puisqu'un tel service contribue à limiter l'usage individuel de la voiture et par conséquent la pollution générée par le trafic automobile.

6. Annexes

Néant